

Niveau : seconde professionnelle.

Module : information chiffrée proportionnalité traité dans le cadre de la résolution d'un problème du premier degré.

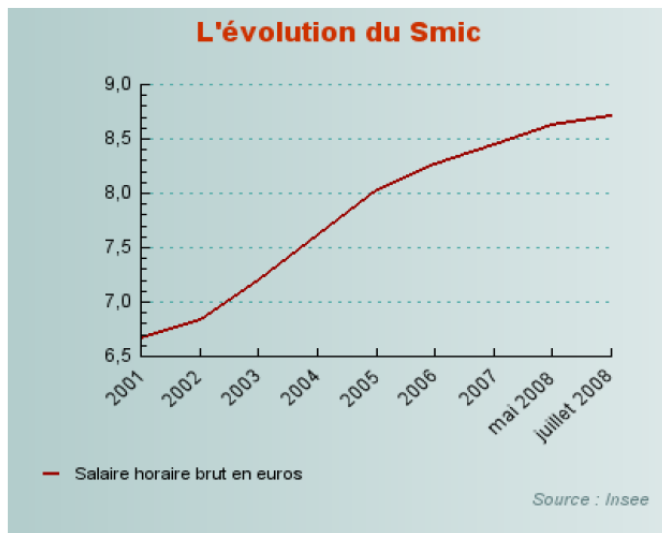
Thématique : Comprendre l'information (Vie sociale et loisirs).

## Énoncé

Le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) est revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages.

En 2008, l'indice des prix à la consommation était de 103,2 (base 100 en 2007). De ce fait, le salaire minimum a été revalorisé de 3,2 %.

Le SMIC horaire brut en 2008 était de 8,71 euros, soit 6,84 euros net après une déduction des charges salariales de 21,47 %.



### Au fait, c'est quoi ?

L'indice des prix à la consommation est une moyenne des indices élémentaires des prix de 1000 familles de produits suivis tous les mois. Cette moyenne tient compte de l'importance de chaque famille de produits dans la consommation des ménages.

### ■ Questions

1. Que signifie le sigle SMIC ?

.....

2. Quelle est l'utilité du SMIC ?

.....

3. Quel est le lien entre le SMIC et l'indice des prix à la consommation ?

.....

.....

4. Comment traduire des indices sous forme de pourcentages d'augmentation et de réduction ?

.....

.....

5. Le salaire net est-il proportionnel au salaire brut ?

.....

**6. Quel est l'indice à la consommation en 2008 (base 100 en 2007) ?**

.....  
.....

**7. Quel est le pourcentage d'augmentation des prix à la consommation ?**

.....  
.....

**8. Poser la formule qui permet de calculer le montant du SMIC brut horaire en 2008 en fonction du montant du SMIC brut horaire en 2007.**

.....  
.....

**9. En déduire le montant du SMIC brut horaire en 2007. Vérifier sur le graphique.**

.....  
.....

**10. Retrouver le montant du SMIC brut mensuel en 2008, sachant qu'un mois contient quatre semaines et deux jours et que chaque semaine compte six jours ouvrables.**

.....  
.....

**11. Déterminer le montant des charges salariales à déduire sur le salaire brut en 2008.**

.....  
.....

**12. En déduire le salaire du SMIC net mensuel en 2008.**

.....  
.....